



486 LUBEC
33980 Audenge
Tel : 05 56 88 12 83
vigidecharge@free.fr

OBJET:

- (1) Fermeture de l'actuel C.E.T d'Audenge et arrêt de toute activité au 31 décembre 2007
- (2) Pour un projet de CDSU qui respecte la population et le Bassin d'Arcachon

Cosignataires:



AVECICM
environnement



S.E.P.A.N.S.O - AVECICM - Bassin d'Arcachon Ecologie - Collectif Déchets Girondin - Coordination Environnement Bassin Arcachon - Collectif aquitain contre les rejets en Mer

Le 28 mai 2007,

Lettre ouverte aux élus et aux décisionnaires,

Madame, Monsieur,

Nous nous rassemblons aujourd'hui pour apporter notre contribution au débat autour du devenir de nos propres déchets et donner notre position par rapport au projet d'un centre de stockage sur le territoire de la COBAN. Comme vous, nous sommes tous conscients que la gestion et l'élimination des déchets sont un enjeu majeur pour l'avenir du Bassin d'Arcachon :

- ✓ Impact sur les écosystèmes naturels d'un milieu fragile
- ✓ Impact sur l'économie locale (tourisme, métiers de la mer, forêt)
- ✓ Enjeux politiques et financiers
- ✓ Gestion concertée et partagée avec les riverains et les associations

Des décisions hâtives autant qu'un manque de concertation ont généré de l'incompréhension chez les riverains et les associations environnementales. Il est temps de trouver ensemble (élus, décisionnaires, riverains et défenseurs de l'environnement) une solution respectueuse et durable.

Nous souhaitons que chaque commune du Bassin et Val de l'Eyre, intercommunalité et sociétés privées se concertent pour élaborer et mettre en œuvre une véritable politique commune pour la gestion de nos déchets qui se doit d'être exemplaire dans une zone fragilisée.

Nous sommes satisfaits de voir que nos élus s'intéressent de plus en plus au remplacement du Centre d'Enfouissement Technique (CET) actuel en s'informant sur des infrastructures plus respectueuses de l'environnement et du bien-être des citoyens. Le risque zéro n'existant pas, la localisation d'un futur Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) doit être choisie de façon rigoureuse pour minimiser l'impact sur la santé, sur l'environnement et le trafic routier qui en découle. Nous devons également vérifier que la gestion par des intérêts privés ne soit pas en opposition avec les intérêts des contribuables et des générations à venir.

En prenant le temps de la réflexion et de la concertation, il est possible de gérer ce dossier sensible de manière exemplaire et responsable, pour éviter de générer une bombe à retardement, un gouffre financier et des oppositions riveraines incessantes.

Nous vous rappelons ici, les points clés de notre dossier et notre position:

L'actuel Centre d'Enfouissement Technique d'Audenge

Il est impératif de fermer l'actuel CET d'Audenge le 31 décembre 2007 comme convenu afin:

- ✓ de préserver la santé des riverains exposés depuis trop longtemps aux substances chimiques nocives contenues dans les biogaz
- ✓ de stopper les dommages causés à l'environnement.

Nous recommandons également :

- ✓ de procéder à un état des lieux complet et détaillé du site
- ✓ de prendre les mesures nécessaires pour écarter tout risque ultérieur de pollution.

Une extension n'est pas envisageable et serait indécente vis à vis des souffrances physiques et morales qu'endurent les riverains.

Les solutions provisoires

Dans ce même contexte, nous refusons toute extension de l'activité sur l'actuel CET d'Audenge avec la création d'un quai de transfert. Durant la période « tampon » entre le CET actuel et un futur CSDU, il semble moins coûteux et plus judicieux de répartir les déchets de la COBAN entre les quais de transfert existants de Lège et de la Teste de Buch.

Maîtrise d'ouvrage

Les risques de confier la gestion du futur centre de stockage de déchets à une société privée sont:

- ✓ l'élargissement des zones d'apport
- ✓ des efforts de tri et valorisation limités

pour augmenter les bénéfices générés par l'enfouissement.

La garantie de créer un centre restreint, respectueux et durable serait de garder une maîtrise d'ouvrage publique ce que nous encourageons vivement.

D'autre part, l'ouverture du marché à plusieurs sociétés privées pour l'exploitation garantirait l'émergence de projets rigoureusement construits.

Les zones d'apport

Nous sommes conscients d'être responsables de nos déchets, nous acceptons donc un CSDU pour les déchets ménagers et Déchets Industriels Banals (DIB) de la COBAN uniquement.

Le plan départemental des déchets inclut la COBAN dans la zone n°4 qui comprend le Pays Bassin d'Arcachon - Val de Leyre et les communes de Cestas, Canéjan, St Jean d'Ilac, Martignas soit au total 21 communes. Si le futur projet envisage de gérer les déchets de l'ensemble de la zone 4 nous demandons alors que le barycentre soit revu et que les prospections de terrains soient réalisées sur l'ensemble de la zone. Le Bassin d'Arcachon est une zone trop sensible et géologiquement inadaptée pour accueillir de tels tonnages de déchets.

Pour les mêmes raisons nous nous opposons à ce que le Bassin d'Arcachon accueille les DIB de tout le département et que d'autres activités polluantes comme le stockage de Résidus de Broyage Automobile (RBA) viennent se greffer à ce projet .

Le futur CDSU

- *notre position par rapport au projet de la mairie d'Audenge et de la société EDISIT sur le site des Cabanasses*

Actuellement, le projet « concerté » entre élus sur le site des Cabanasses à Audenge ne nous paraît pas approprié comme nous l'avions mentionné lors de la réunion publique du 25 octobre 2006

Points positifs	Points négatifs	Commentaires
Centre de tri mécano-biologique avec CSDU attenant		Satisfaction de voir les élus s'informer sur des infrastructures moins impactantes.
	Surface de stockage envisagée de 37 Ha	⇒ Surdimensionnée par rapport aux besoins locaux et incohérente avec une réelle intention de réduction des déchets en amont.
	Lieu choisi	⇒ Trop proche des habitations (750m) ⇒ Entre 3 zones humides protégées qui constituent une niche écologique d'exception ⇒ En amont de sites rares et protégés (élevage de sangsues, domaine de Certes) ⇒ Trop proche des cours d'eau se jetant dans le Bassin (Zone inondable) Nous sommes défavorables à la modification du P.L.U pour ce terrain et demandons qu'il garde un statut de forêt afin de préserver ses écosystèmes rares.
	Effets induits	⇒ Trafic routier important dommageable pour les quartiers résidentiels environnants
	Communication	⇒ Pas de concertation avec les riverains et l'association Vigidécharges Audenge Marcheprime

- *nos recommandations*

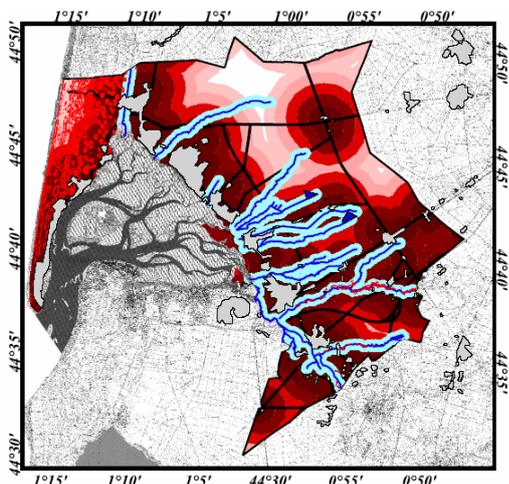
Une politique de réduction des déchets

Pour réduire au maximum les apports avec des actions incitatives auprès des citoyens :

- ✓ informer avec des ambassadeurs du tri experts et par une large communication dans les journaux municipaux. Les communautés de communes ont déjà initié cette démarche, ce que nous apprécions.
- ✓ encourager le compostage individuel et le tri notamment par la mise en place d'une redevance incitative sur les ordures ménagères.
- ✓ recycler les déchets au plus près de leur site de production pour éviter l'intensification du trafic routier et de ses nuisances, mettre en place des recycleries.
- ✓ adapter les mesures aux bio-déchets de la restauration et autres activités professionnelles

Le nouveau centre de stockage des déchets :

- ✓ doit être implanté sur un terrain éloigné de plus de 4km des habitations pour éviter tout risque sanitaire et loin des cours d'eau pour limiter les risques de pollution du Bassin d'Arcachon
- ✓ doit être implanté loin des espaces et habitats naturels écologiquement sensibles pour préserver la biodiversité.



Carte compilant les paramètres élémentaires à prendre en compte lors de l'implantation d'un centre de stockage de déchets (éloignement des habitations, éloignement des cours d'eau, proximité des routes) Des terrains éloignés de plus de 5km (blanc) et 4km (rose pâle) des habitations et loin des cours d'eau sont des alternatives recommandées par l'association VDAM.

- ✓ devra appliquer de façon optimale les meilleures méthodes de tri, d'exclusion de la matière organique, de protection des sols et des eaux de surface.
- ✓ L'éloignement des cours d'eau limitera la tentation de rejeter les eaux claires de lixiviats dans les affluents du Bassin d'Arcachon ce qui est écologiquement inacceptable.
- ✓ L'association Vigidécharges Audenge Marcheprime demande une autorisation de contrôle de la bonne gestion du site.

Dans un esprit constructif, l'association Vigidécharges propose l'organisation d'une table ronde rassemblant les élus, les représentants de l'Etat et les associations co-signataires, afin d'assurer une information et un débat transparent.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute notre considération.

Association Vigidécharges Audenge Marcheprime
et cosignataires.